

Strasbourg, le 10 septembre 2019

Sylvain GLAND,
Catherine LALLEMENT,
Christophe MARCHAND

Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
d'histoire et de géographie

à

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'histoire-géographie
S/C de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Rectorat

PÔLE PÉDAGOGIQUE

INSPECTION

PÉDAGOGIQUE

RÉGIONALE

Affaire suivie par :
S. GLAND
C. LALLEMENT
C. MARCHAND

IA-IPR d'histoire-géographie

ia-ipr.hg@ac-strasbourg.fr

Téléphone :
03.88.23.38.71/59/35.25
Fax : 03 88 23 39 63
Mél. : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Adresse des bureaux :
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR à l'attention des professeurs d'histoire-géographie

Chères et chers collègues,

Nous espérons que la rentrée 2019 se déroule au mieux pour vous et adressons une pensée particulière aux nouveaux collègues que nous accueillons dans l'académie. Nous savons que vous saurez leur réserver le meilleur accueil et qu'ils pourront compter sur votre appui à tous. Nous remercions particulièrement ceux qui, parmi vous, ont accepté la mission de tuteur. De même, nous exprimons notre gratitude à celles et à ceux d'entre vous qui s'engagent et font vivre l'histoire-géographie par leurs projets riches et variés ou comme coordonnateurs disciplinaires.

1. L'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie

Comme à l'accoutumée, nous assurerons le pilotage de nos disciplines en collégialité. Vous pouvez nous contacter aux adresses académiques suivantes :

ia-ipr.hg@ac-strasbourg.fr
sylvain.gland@ac-strasbourg.fr
catherine.lallement@ac-strasbourg.fr
christophe.marchand@ac-strasbourg.fr

Pour nous épauler dans l'accompagnement des professeurs, l'équipe des aides IA-IPR s'est étoffée. Certains d'entre eux interviennent également sur certains dossiers spécifiques. L'équipe est ainsi composée cette année de :

- Marie-Odile Betty,
- Romain BLANDRE,
- Loïc Fournier (ABIBAC),
- Florence Laurent (agrégation interne),
- Nicolas Monod,
- Daniel Zupan (formation initiale). Il succède à Jean-François Tavernier que nous remercions vivement de son investissement. Nous lui adressons nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Depuis la mise en place des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les rendez-vous de carrière périodiques sont, statutairement, du ressort exclusif des IA-IPR. Vous retrouverez en revanche les aides-IPR lors des visites organisées dans le cadre de l'accompagnement des professeurs tout au long de leur carrière. Ils bénéficient dans ce cadre

de toute notre confiance pour nous représenter et vous donner les conseils utiles au développement de vos compétences professionnelles.

Nous avons également le plaisir de travailler, dans l'exercice de missions disciplinaires et transversales, avec :

- Jonathan Anglaret pour le pôle Valeurs de la République
- Emmanuel Claerr et Raphaël Sager pour l'éducation au développement durable.
- Guillaume Douté pour le CAPES interne.
- Philippe Porté comme interlocuteur académique pour le numérique éducatif et administrateur de la rubrique histoire-géographie-EMC du site académique.
- Catherine Schmittbiel en tant que correspondante de formation auprès de la DAFOR.

Leur très grande fiabilité et leurs compétences, unanimement reconnues, nous sont à tous très précieuses. Nous les remercions de leur engagement.

Nous exprimons particulièrement notre reconnaissance envers les formateurs qui s'investissent sans faille dans leurs missions, ainsi qu'aux professeurs-relais historiens et géographes qui, au sein de la Délégation académique à l'action culturelle, s'attachent à faire vivre les liens entre les professeurs et les structures culturelles. Nous remercions vivement les professeurs concepteurs de ressources et de sujets qui réalisent un travail remarquable au bénéfice de tous.

2. Les modalités d'accompagnement et d'évaluation des professeurs

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place il y a deux ans se poursuivent. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des **rendez-vous de carrière périodiques**. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation. Elle prend en compte de façon différenciée des compétences dont chacune est évaluée spécifiquement.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs **l'accompagnement des personnels**, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les **différents actes de promotion** (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

3. Quelques repères pour l'année scolaire 2019-2020

- Nous vous invitons à consulter **les priorités ministérielles pour l'année scolaire 2019-2020** sur le site de l'Education nationale. Celles-ci sont garantes de la cohérence de notre action à tous. Nos disciplines ont un rôle-clé à jouer dans ces orientations fixées par le Ministère et réaffirmées fortement à l'échelle de l'académie par Madame le Rectrice, dans le cadre de notre projet académique 2017-2020.
- **Concernant le collège**, le dispositif devoirs faits continuera à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre **la réflexion sur le travail personnel des élèves** hors de la classe.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, **la réflexion sur l'évaluation des compétences** gagnera à être poursuivie.

Nous vous invitons à vous référer aux **documents du collège des IA-IPR** ayant trait à ces thématiques. Ces documents ont été envoyés dans les établissements au cours de l'année passée.

- **Au lycée**, après une phase de préparation, cette année scolaire voit la **mise en œuvre de la réforme en seconde et en première**.

Les programmes des différents niveaux, de la seconde à la terminale, sont désormais parus dans leur totalité.

Dans le cadre du nouveau baccalauréat 2021, le contrôle continu est mis en place en première dès cette année : moyennes des bulletins pour l'ensemble des disciplines, épreuves communes pour les disciplines du tronc commun et épreuves des enseignements de spécialité non poursuivis en terminale.

Comme l'an passé, des formations académiques à destination de l'ensemble des professeurs sont prévues avant les vacances de printemps pour préparer la mise en œuvre des enseignements de la classe de terminale. Dès avant les vacances de la Toussaint, un stage se tiendra à destination des professeurs enseignant la spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP). Enfin, des formations inscrites au PAF accompagneront les principaux enjeux des nouveaux programmes, notamment : prise de notes, renouvellement de l'analyse documentaire, pratique de l'oral et développement du travail autonome des élèves.

- Cette rentrée voit également la poursuite du déploiement du **dispositif lycée 4.0**. Cette année et les suivantes, des actions de formations accompagneront cette mise en place aux différentes échelles de l'académie, tant dans ses aspects disciplinaires que transversaux.

Sur le plan pédagogique, il convient de garder à l'esprit quelques grands principes :

- L'École a naturellement vocation à prendre toute sa part dans un apprentissage raisonné, intelligent et éclairé du numérique par les élèves qui l'utilisent dans leur vie quotidienne. Le maniement du numérique dans le cadre scolaire répond à une attente sociale forte et il représente une nécessaire contribution à la formation générale des élèves.
- L'acquisition et la possibilité d'utilisation par tous les élèves d'outils connectés dans les lycées ne signifient pas que l'on substitue un mode d'enseignement à un autre. Les modalités et les pratiques d'enseignement qui ont fait leur preuve n'en sont pas abandonnées. En ce sens, le lycée 4.0 vient enrichir le panel des possibles et offre l'opportunité d'une diversification des pratiques pédagogiques, tout en permettant un accès à des ressources diversifiées et plus vastes.
- Dans cette perspective, la liberté pédagogique des professeurs, concepteurs de leur enseignement, est préservée. Le lycée 4.0 n'invite en rien à une utilisation systématique des outils numériques à tout moment et en tout lieu. Il n'existe pas de types d'usage imposés. Comme pour tout choix de mise en œuvre didactique, seules comptent la pertinence des démarches pédagogiques et l'adéquation entre les outils choisis et les objectifs d'apprentissage poursuivis.
- Une entrée progressive dans le dispositif, au rythme de chacun, est un gage de sa réussite. Il est sans doute utile de prendre le temps de l'appropriation des outils, de bénéficier des expériences déjà conduites, de les partager en équipes ou d'engager des collaborations fructueuses entre collègues afin de cheminer ensemble.

- Avec le lycée 4.0., les manuels scolaires évoluent. De leur version papier, ils basculent vers des formats numériques. Cela nécessite naturellement une réflexion collective de long terme, qui dépasse le cadre scolaire et qui sera accompagnée ces prochaines années.
- Il y a enfin une nécessité de penser une progressivité précisant, de la seconde à la terminale, l'usage que feront les élèves des outils proposés par le lycée 4.0.

4. Quelques informations importantes en ce début d'année

- Nous vous rappelons que **la campagne d'inscription individuelle au Plan Académique de Formation** sera close le **jeudi 19 septembre 2019**. L'offre de formation reste particulièrement riche et diversifiée. **Nous vous invitons à consulter particulièrement les offres dans les trois rubriques dédiées à l'histoire-géographie, à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation au développement durable.**
- L'inscription aux différents **concours internes** s'effectue du **mardi 10 septembre au jeudi 10 octobre (17 h 00)**, celle aux **certifications complémentaires** aux alentours des vacances de la Toussaint (un mail sera adressé à la liste de diffusion des professeurs dès que les dates seront connues plus précisément). Nous invitons les personnels intéressés à consulter les sites dédiés. Pour préparer ces concours, nous vous rappelons que sont proposées **des formations académiques** solides, en partenariat avec l'Université. Nous vous encourageons à vous y inscrire afin d'optimiser vos chances de réussite.
- Un courrier vous permettant de vous inscrire au **Festival International de Géographie**, qui se tiendra à Saint-Dié du 4 au 6 octobre 2019, a été adressé à votre chef d'établissement. Le talon-réponse est à renvoyer pour le **20 septembre**, dernier délai.

Compte- tenu des informations importantes que nous avons à vous transmettre tout au long de l'année, nous insistons sur l'obligation professionnelle **de consulter le courrier adressé à votre boîte électronique académique (@ac-strasbourg.fr)**. **Les informations relatives aux rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR s'effectueront uniquement par ce canal.** Pour que ces courriels puissent vous parvenir, celle-ci doit être régulièrement vidée, y compris lorsque les courriels académiques sont basculés sur une boîte personnelle.

Par ailleurs, **nous vous incitons à vous inscrire sur la liste de diffusion académique**, destinée à vous transmettre des informations sur la vie de nos disciplines. Cette inscription s'effectue aisément via le lien suivant : https://listes.ac-strasbourg.fr/wws/admin/hist_geo-peda

Nous vous assurons de notre écoute attentive et de notre soutien pour mener à bien, ensemble, une année scolaire riche de satisfactions professionnelles au service de la réussite des élèves.

Recevez nos salutations les plus cordiales et l'expression de notre confiance.

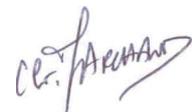
Les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux d'histoire et de géographie



Sylvain GLAND



Catherine LALLEMENT



Christophe MARCHAND

ia-ipr.hg@ac-strasbourg.fr